

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016

ORDRE DU JOUR :

- Urbanisme: 2 Déclarations d'Intention d'Aliéner
- Adhésion au S.I.A.E.P.A. du Bourgeois ;
- Questions Diverses.

Présents : Mmes Goutte, Barras, Duque, Guenais, Braud ;

Absents excusés : MM. Baudet (pouvoir à Mme Goutte), de Boissésou, Girault,

Absents : Mmes Bernaud et Germain.

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 12 décembre 2016, à 21 heures, dans la Salle du Conseil de la Mairie de Plassac, sous la présidence de Mme Goutte, Maire.

Mme Goutte fait l'appel des Conseillers et demande quelques modifications mineures à apporter au précédent compte-rendu : cela concerne le **P.L.U.I : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (pour les 21 communes)** (et non Plan Local d'Urbanisme), les demandes de plantations (**pas aux jardins partagés, mais en général sur le territoire de la commune**) et le vernissage des Reflets de l'Estuaire où **la Commune et les Reflets de l'Estuaire invitaient conjointement**.

Le nouveau compte-rendu, modifications comprises, est adopté à l'unanimité.

- Urbanisme : 2 Déclarations d'Intention d'Aliéner :

au 4, Rue de la Maissonnette (bâti) et au 3, Route de Lers Loumède (non bâti).

La commune n'étant pas intéressée, Mme le Maire demande au Conseil de se prononcer quant à ses 2 renonciations.

Délibération approuvée à l'unanimité (8 voix et 1 pouvoir) en faveur de l'acceptation de ces 2 Déclarations d'Intention d'Aliéner.

- Adhésion au S.I.A.E.P.A. du Bourgeois :

Mme Goutte revient d'une réunion de la C.C.B. (en présence de M. Sou, ancien Maire de Samonac et M. Lahousse, Directeur du S.I.A.E.P.A.), à propos du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement du Bourgeois...et demande au Conseil de délibérer ce soir à ce sujet.

Mme le Maire rappelle la création d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif par la C.C.B. en 2004. Les contrôles, assurés par la S.A.U.R., puis par A.M.O.D.I.A.G, s'avérant de qualité insuffisante, la C.C.B a voté en 2015, l'adhésion au S.I.A.E.P.A. Toutes les communes du Bourgeois, Samonac et Saint-Vivien-de Blaye y sont adhérentes et il serait bon que les autres communes adhèrent aussi à ce Syndicat qui donne toute satisfaction.

Toutes les prestations seront réalisées en régie par le personnel du S.I.A.E.P.A ; une prestation complète, avec contrôle de l'existant tous les 4 ans et ce, jusqu'à 10 ans, reviendra à 88,52 € / commune (au lieu de 50 € environ actuellement). Si le coût est plus élevé, la prestation sera meilleure et la commune bénéficiera de davantage de conseils. Un dossier est à disposition en mairie. Le Syndicat de Eaux rentrera-t-il un jour dans le S.I.A.E.P.A ?????

Mme le Maire demande au Conseil de délibérer.

Délibération approuvée à la majorité (7 voix, 1 pouvoir pour et 1 abstention : Mme Guénais) de faire adhérer Plassac au S.I.A.E.P.A .

Pour information, Mme Goutte précise que sur environ 500 foyers plassacais, 282 sont raccordés au S.P.A.N.C. ... alors qu'il y en a 100 sur 100 à Saint-Girons-d'Aiguevives.

- Questions diverses :

Mme Goutte informe que la Mairie n'a toujours pas récupéré les clés du local du Bureau, sis 2

Rue de la Gaîté. Il faut se débrouiller avec le liquidateur ; du mobilier sera à vendre aux enchères.

Les contrôles des présences de termites, amiante, plomb, à l'ancienne mairie sont terminés et en attente de résultats.

Une **réunion** est prévue pour le **mardi 20 décembre 2016, à 10 heures**, à la Mairie, avec un membre du **C.A.U.E** et les élus, puis plus tard, avec les occupants des salles.

Emilie Baudrais, mosaïste, a plein d'idées pour faire profiter Plassac de son art.

Mais, elle a été trop vite en annonçant, dans la presse, que la commune s'associerait à son projet et serait un partenaire financier. Une rencontre avec Mme le Maire et les Adjointes s'est faite en mairie, en présence de M.le Président des Amis du Vieux Plassac, de M. le Directeur de l'Office de Tourisme de Blaye, une représentante du Pays et une représentante de la Chambre de Commerce et de l'Artisanat, pour expliquer l'avant-projet.

Ce projet serait de faire de Plassac, un village-mosaïques. Des mosaïques seraient exposées sur des bâtiments publics, essentiellement proches du site de la villa gallo-romaine et la Mairie serait porteuse du projet à 100 pour cent, afin de pouvoir avoir droit au maximum de la subvention.

M. Gaudinière demande que ce projet soit présenté au Conseil Municipal..Mme Baudrais est prête à venir l'exposer en janvier 2017.

Date à retenir pour la présentation des Voeux du Maire: **Vendredi 06 janvier 2017 à 18h 30**, à la Salle Polyvalente.

Une demande de stationnement d'un véhicule (bus/école mobile) sur le parking de la Mairie a été enregistrée au Secrétariat, dans le cadre d'un placement éducatif à domicile demandé par le juge des enfants (enfants en difficultés).

Mme Guénais fait savoir que des plantations ont bien été effectuées, mais elles sont trop près les unes des autres (elles sont à 80 cm l'une de l'autre) et demande quand la Croix de Faux Coeur va être mise en valeur(cailloux, bordures..). **M. Venancy** demande un peu de patience.

Mme Barras résume les principaux sujets de la réunion du S.I.E.S. (Syndicat Intercommunal des Etablissements Secondaires) du 28 novembre dernier, à Saint-Caprais-de-Blaye.

dernier. Le quorum était atteint...Deux transporteurs effectuent 18 circuits de bus scolaires (12 pour Transhorizons et 6 pour Hébrard), ce qui représente 1 026 élèves/jour et 44 communes desservies. Pour un enfant du secteur, la carte coûte 129 € et pour un enfant hors secteur, 783 €80 % sont pris en charge par le Département et 20 % par la famille...

M.le Président du S.I.E.S a rappelé aux élus la vigilance quant à l'éclairage des abribus et leur cheminement pour les rejoindre. Le Département donne des aides pour la construction d'abribus, mais il faut avoir le terrain disponible.

Un exercice de sécurité dans les transports scolaires à destination des 6èmes des collèges Vauban et Jeanne d'Arc aura lieu le 26 janvier 2017.

La Région envisage de confier l'organisation des transports scolaires aux syndicats intercommunaux qui avaient préalablement délégué des départements, ce qui est notre cas.

Le SIES sera donc certainement AO2 (Autorité Organisatrice de 2^{ème} rang) pour la Région en 2017.

M.Gaudinière et Mme Goutte ont rencontré Mme la Présidente de l'Association Flamm'(basée à Bayon),organisatrice du Festival de Musique Classique d'été en Haute Gironde.. Plassac pourrait faire partie des communes du circuit des concerts (piano et contrebasse).

Mais, pour être partenaire, une somme de 500€ est demandée. L'Association engrangerait les bénéficiaires. **Mme Guénais** trouve que c'est cher, quand on sait que Plassac n'a pas les moyens de faire poser un ralentisseur.

Mme Duque trouve aussi que c'est trop cher, mais en apprécie l'idée. Le Conseil Municipal va réfléchir.

M.Gaudinière fait savoir que 7 branchements pour l'assainissement collectif (Rue de la Mandraude) posent problèmes. Les travaux de chemisage ont été mal faits; à 5 ou 6 endroits, les tuyauteries ont été perforées. Il faut attendre, avant de payer les Entreprises. Le chantier est suivi.

Le 15 décembre, aura lieu une réunion du S.D.E.E.G. pour voter les orientations budgétaires et les Budgets. Toutes les communes du Département sont concernées.

Mme Braud informe que demain, mardi 13 décembre, à 14 heures 30, le spectacle de Noël

sera proposé aux enfants, par la Compagnie de théâtre « Le Soleil dans la Nuit » dans la Salle Polyvalente. Le thème : « Noémie et le mystère de la chrysalide », est porteur de message pour la préservation de l'environnement. Ce spectacle, interactif dure environ une heure.

Les 3 comédiens déjeuneront à la cantine; leurs repas seront pris en charge par Mme Braud .

Le coût du spectacle est de 600 € auquel s'ajoutent, offerts par la Mairie, goûters (chocolatine, clémentine, jus d'orange en briquette, bonbons) et jouets apportés par le Père Noël aux enfants de la garderie...la coopérative scolaire, prenant à sa charge, les jouets pour les classes.

Deux sapins ont été achetés, un pour la Salle Polyvalente et un autre pour embellir la Place du Rey. Ils ont été décorés .

Jeudi 16 décembre, à 12 heures, ce sera le Repas de Noël de la cantine.

Mme Braud est allée à Libourne, assister à une réunion de présentation d'une mallette pédagogique concernant les activités d'Art à l'école, en présence de Mme la Sénatrice Cartron et de Mme Perney, du Grand Palais de Paris. Cette mallette, destinée au temps périscolaire, propose 36 séances d'activités ludiques et créatives pour sensibiliser l'enfant à l'art. Il est possible de réserver cette mallette dont le coût, transport compris, revient à environ 170 €.

Mme Guénais pose à nouveau la question de la vitesse excessive au Sablon, sur la Route de l'Estuaire! Elle demande la pose d'un ralentisseur ? La Route de l'Estuaire étant une Départementale, c'est au Centre Routier Départemental de Blaye qu'appartient la compétence. Un courrier va lui être adressé.

L'ordre du jour épuisé, Mme le Maire lève la séance à 22 heures.

La Secrétaire de Séance,
M-C BRAUD .